

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

14 NOVEMBRE 2002

PROPOSITION DE DECRET

PORTANT LE SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES A PEKIN (1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPEENNES

(1) Voir Doc. 296 (2001-2002) n° 1.

Amendement n° 1

Art. 3

A l'article 3, remplacer les mots « avant le 31 décembre 2002 » par les mots: « avant le 1^{er} mars 2003 ».

Justification

Adapter la mesure transitoire au moment de l'adoption du décret, afin que le premier rapport puisse être élaboré dans un laps de temps raisonnable.

A. SAUDOYER.
A. DERBAKI SBAÏ.
A.-F. THEUNISSEN.
A.-M. CORBISIER-HAGON.